



Coronavirus COVID-19

Confinement novembre 2020

RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES

Durant la période de confinement, pour les publics inscrits dans le tableau du ministère des sports portant dérogation pour la pratique des activités sportives, la FFSA recommande en sus de ce qui est prévu dans le guide des activités sportives:

Pour les sportifs inscrits dans une structure du PPF, (SHN et autres listés) :

- Une pratique permettant le respect des distances de sécurité et autres gestes barrières dans les sports individuels ;
- Pour la pratique des sports collectifs, la présentation d'un TEST PCR négatif 48 heures avant le regroupement ou une pratique permettant le respect des distances de sécurité et autres gestes barrières (pratiques dites « alternatives ») ;
- Pour l'organisation des stages, un couchage en chambre individuelle.

Pour tous les sportifs en situation de handicap :

- Une pratique permettant le respect des distances de sécurité et autres gestes barrières dans les sports individuels comme dans les sports collectifs et les sports d'opposition (pratiques dites « alternatives »).

Spécifications complémentaires à l'instruction DS/DS2/2020/100 du 23 juin
2020 ET AU GUIDE FFSA DU 21 SEPTEMBRE 2020